



Berne, le 24 janvier 2024

Destinataires

Gouvernements cantonaux
Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

**Train d'ordonnances agricoles 2024 / Politique agricole à partir de 2022
(PA22+) : ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Monsieur le chef du gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

Le 24 janvier 2024, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de consulter les cantons, la principauté de Liechtenstein, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de train d'ordonnances agricoles 2024 / PA22+.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **mercredi 1^{er} mai 2024**.

Dans le cadre de cette consultation nous vous soumettons, pour avis, les dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'agriculture, à la loi sur les denrées alimentaires et à la loi sur les épizooties. Il est prévu de modifier les ordonnances suivantes :

Dénomination de l'acte

- Ordonnance relative aux émoluments perçus par l'Office fédéral de l'agriculture (OEmol-OFAG)
- Ordonnance sur les paiements directs (OPD)
- Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA)
- Ordonnance sur l'agriculture biologique
- Ordonnance sur les zones agricoles
- Ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS)
- Ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS)
- Ordonnance sur la recherche agronomique (ORAgr)
- Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr)
- Ordonnance sur la production primaire (OPPr)
- Ordonnance sur le vin et Ordonnance de l'OFAG sur l'assortiment des cépages
- Ordonnance sur les aliments pour animaux (OSALA)
- Ordonnance sur les effectifs maximums (OEM)
- Ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL)
- Ordonnance sur les œufs (OO)
- Ordonnance relative à Identitas SA et à la banque de données sur le trafic des animaux (Old-BDTA)
- Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture (OSIAgr)
- Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture
- Ordonnance sur les contributions à la réduction des primes des assurances récoltes (OPAR)



Dénomination de l'acte

- Ordonnance sur la promotion des réseaux de compétences et d'innovation pour le secteur agroalimentaire
- Ordonnance sur le service civil (OSCi)
- Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique
- Ordonnance du DEFR concernant l'hygiène dans la production primaire (OHyPPr)
- Ordonnance du DEFR sur le service civil de remplacement (OSCi-DEFR)
- Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP

Nous vous invitons à donner votre avis sur les dispositions modifiées et sur les explications figurant dans le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing>.

Nous vous saurions gré d'utiliser le document servant à recueillir les avis, également disponible à l'adresse Internet précitée. L'utilisation de ce modèle et son envoi au format Word facilitent notre tâche de dépouillement.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

gever@blw.admin.ch

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- Mélina Taillard, melina.taillard@blw.admin.ch, 058 461 19 96
- Simon Lanz, simon.lanz@blw.admin.ch, 058 462 26 02

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le chef du gouvernement, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral